



# Ville de LA FERÉ

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur DENEUVILLE Raymond, Maire.

**Membres présents** : MM. DENEUVILLE Raymond, Maire, THUET Maurice, VILAIN Marie-Noëlle, MELOTTE Jean-Claude, LAVISSE Jean, BAUCHET Annette, Adjoints au Maire, ~~ROZELET Martine~~, LYOEN Anne-Marie, ~~DEPLANQUE Martine~~, CHATOT-CATOIRE Catherine, PEON Benoît, ~~FOJCIK Isabelle~~, ~~HIRSON Alain~~, EGRIX Éric, ~~VUYLSTEKE Isabelle~~, ~~SEPANSKI Jean-François~~, ~~GERARD Franck~~, WEBBER Audrey, ~~FABRIS Ghislaine~~, BOUTEILLER André, ~~CORNEVIN Nicolas~~, ~~JOURDAIN Amélie~~, ~~DE MONTE Dominique~~, Conseillers Municipaux.

**Membres absents** : MM. ROZELET Martine, HIRSON Alain, FABRIS Ghislaine, excusées, DEPLANQUE Martine, FOJCIK Isabelle, VUYLSTEKE Isabelle, SEPANSKI Jean-François, GERARD Franck, CORNEVIN Nicolas, JOURDAIN Amélie, DE MONTE Dominique.

**Membres représentés** : M. HIRSON Alain donne pouvoir à M. DENEUVILLE Raymond, Mme ROZELET Martine donne pouvoir à M. LAVISSE Jean, Mme FABRIS Ghislaine donne pouvoir à M. BOUTEILLER André.

**Secrétaire de séance** : Mme WEBBER Audrey.

- Date de convocation : 16 mars 2018

- Date d'affichage : 23 mars 2018

- Nombre de Conseillers en exercice : 23

- Nombre de votants : 15

### **Ordre du jour** :

- 1 Adoption du procès-verbal de la dernière séance.
- 2 Achat de terrains situés lieudit « Etang du Necfort ».
- 3 Vente de l'étang de « La Vatroye ».
- 4 Vente d'un terrain communal sis à Condren.
- 5 USED A : travaux réseaux 11 et 13, Rue de la République.
- 6 Dispositif « J'ouvre Mon Commerce » : convention tri-partite.
- 7 Rénovation de l'éclairage public : subvention API du Conseil Départemental.
- 8 Vidéo-surveillance : subvention API du Conseil Départemental.
- 9 Délégation au Maire
- 10 Bilan des délégations au Maire.

### **2018-029 - Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.**

### **2018-030 - Achat d'un terrain situé lieudit « Etang du Necfort »**

Par courrier du 24 janvier 2018, Maître BAUDRILLARD Christelle, notaire, informe la Commune que le Comité d'Entreprise de Magneto Wheels France vend les deux terrains suivants :

- AE 296, lieudit « Etang du Necfort », d'une superficie de 346 m<sup>2</sup> en nature de peupleraie vendu 846 €.
- AE 293, lieudit « Etang du Necfort », d'une superficie de 8654 m<sup>2</sup> en nature de terrain de loisirs sur lequel existe un étang vendu 22 000 €.

Les deux terrains forment un tout indissociable.

La Ville de la Fère, en sa qualité de propriétaire d'une parcelle boisée contigüe, bénéficie d'un droit de préférence. Par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2018, le Conseil Municipal a émis un avis favorable de principe à cette acquisition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Décide de faire l'acquisition de la parcelle AE296, lieudit « Etang du Necfort », d'une superficie de 346 m<sup>2</sup> en nature de peupleraie vendue 846 € et de la parcelle AE293, lieudit « Etang du Necfort », d'une superficie de 8654 m<sup>2</sup> en nature de terrain de loisirs, sur lequel existe un étang, vendue 22 000 €.**
- **Autorise le Maire à signer l'acte d'achat et tout document y afférent.**

### **2018-031- Vente des terrains de « La Vatroye »**

La Ville est propriétaire de 39 parcelles de terrain situées au lieudit « La Vatroye », cadastrées AK40 à AK66, AK68, AK 69, AK73 à AK75 et AK103 à AK108 pour une superficie totale de 333 555 m<sup>2</sup>. L'association « La Fondation des Pêcheurs » propose à la Commune de faire l'acquisition de ces terrains afin d'en faire une réserve naturelle accessible au public. L'estimation du service des Domaines, en date du 22 février 2018, est de 395 000 € avec une marge de négociation de +/- 10%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- **Décide de vendre à l'association « la Fondation des Pêcheurs » les parcelles cadastrées AK40 à AK66, AK68, AK 69, AK73 à AK75 et AK103 à AK108 pour une superficie totale de 333 555 m<sup>2</sup>.**
- **Fixe le prix de vente de 350 000 € net vendeur.**
- **Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente.**

### **2018-032- Vente d'un terrain communal situé à Condren**

La Ville est propriétaire d'un terrain situé à Condren, cadastré ZD 145, d'une superficie totale de 8ha29a94ca, en nature de terre agricole. Cette parcelle est louée à un exploitant agricole, M. Bardoux François, par bail locatif en date du 6 mai 2009 se terminant le 30 avril 2021.

La société SAPEIC de 80330 Longueau, propose de faire l'acquisition d'une partie de ce terrain situé le long de la route pour une superficie d'environ 8000 m<sup>2</sup> à 10 000 m<sup>2</sup> au prix de 22 € le m<sup>2</sup>. L'avis du service des Domaines en date du 18 septembre 2017 est de 25 €/m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Décide de vendre à la SAPEIC une partie du terrain communal (entre 8000 m<sup>2</sup> et 10 000 m<sup>2</sup>) situé à Condren, cadastré ZD 145 au prix de 22 € le m<sup>2</sup>.**
- **Décide que la société SAPEIC prendra à sa charge l'ensemble des frais d'indemnisation auquel pourrait prétendre Monsieur Bardoux, locataire actuel.**
- **Décide que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la société SAPEIC.**
- **Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente**
- **Annule la délibération en date du 26 septembre 2017 n°2017-087 sur le même sujet.**

### **2018-033 - Dispositif « J'ouvre mon Commerce » : convention tripartite**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne propose à la Ville de mettre en place un dispositif afin de permettre l'installation de nouveaux commerçants à La Fère. Ce dispositif est baptisé « J'ouvre mon Commerce ». Il prévoit que la Ville aidera financièrement à hauteur d'une somme maximale de 3000 € un porteur de projet pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un local commercial.

En contrepartie de cette aide au commerçant, le propriétaire s'engage à louer les locaux par un bail de courte durée de 12 mois maximum et à fixer un loyer réduit, puis de poursuivre avec un bail commercial classique.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne s'engage à apporter son expertise afin de déterminer, dans ce cadre, le type de commerces nécessaires à la Ville de La Fère, de contacter les propriétaires de locaux vacants, négocier avec les bailleurs, rechercher des partenaires locaux, sélectionner, accompagner et former le porteur de projet. Le coût de cette prestation pour la Commune est de 4 200 € HT pour cette première opération.

Le premier projet concerne un local commercial situé à la Fère, 15, Rue de la République, propriété de Monsieur BONNAUD Pierre-Ludwig.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Emet un avis favorable à la mise en place à La Fère du programme « J'ouvre mon Commerce » pour le local commercial situé 15, Rue de la République, propriété de Monsieur BONNAUD Pierre-Ludwig.**
- **Accepte les termes de la convention tripartite à passer entre la Ville de la Fère, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne et Monsieur BONNAUD Pierre-Ludwig.**
- **Autorise le Maire à signer ladite convention.**

### **2018-034 - USEDA : travaux sur les réseaux 11 et 13 Rue des République**

La Commune est propriétaire des locaux à usage de commerce et d'habitation, situés 11 et 13, Rue de la République. Des travaux de rénovation sont prévus, notamment au niveau des façades. Il est nécessaire de supprimer les câbles électriques, téléphoniques et d'éclairage public fixés sur les façades. Le montant des travaux à réaliser par l'USEDA est estimé à 11 383,69 € HT qui se répartit comme suit :

- Réseau électrique (basse et moyenne tension) :	8 173,36 € HT
- Réseau téléphonique - Domaine public :	1 217,88 € HT
- Domaine privé :	1 992,45 € HT

La montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût global s'élève à 8 114,35 € HT, calculé en application des statuts de l'USEDA.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- Emet un avis favorable à la réalisation des travaux de suppression des câbles sur les façades des bâtiments communaux situés 11 et 13, Rue de la République. En cas d'abandon ou de modification du projet, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la Commune.
- Décide de prendre en charge la participation communale d'un montant de 8 114,35€, qui sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics et s'engage à verser cette contribution financière à l'USEDA en application de ses statuts.
- Autorise le Maire à faire réaliser ces travaux.

### **2018-035 - Rénovation de l'éclairage public : demande de subvention API**

Une partie du réseau d'éclairage public de la Ville est ancienne et fonctionne encore avec des ampoules très énergivores. Le projet présenté prévoit le remplacement des foyers d'éclairage public actuels et leur remplacement par des foyers à leds dans quinze rues de la Ville. Le coût des travaux est estimé à 35 604 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- Emet un avis favorable au remplacement des foyers d'éclairage public existants par des nouveaux foyers à leds dans quinze rues de la Ville.
- Accepte le montant des travaux estimé à 35 604 € HT.
- Sollicite un financement de la part du Conseil Départemental pour ces travaux au titre de Aisne Partenariat Investissement.
- S'engage à prendre à sa charge la part non couverte par la subvention.

### **2018-036 - Vidéo-surveillance: demande de subvention API**

Dans le cadre de la prévention des atteintes aux biens et de protection des bâtiments publics, la Ville a en projet l'installation d'un système de vidéoprotection dans la Commune. Le coût des travaux est estimé à 84 669,49 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- Emet un avis favorable au projet d'installation d'un système de vidéoprotection dans la Commune.
- Accepte le montant des travaux estimé à 84 669,49 € HT.
- Sollicite un financement de la part du Conseil Départemental pour ces travaux au titre de Aisne Partenariat Investissement.
- S'engage à prendre à sa charge la part non couverte par la subvention.

### **2018-037 - Délégation au Maire**

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée. Par délibération du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire, pour, entre autres, « créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ayant été modifié, il est maintenant possible de déléguer au Maire, en plus de la création, « la modification ou la suppression des régies comptables ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, la possibilité de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.**

### **2018-038 - Location d'un local artisanal situé 28, Rue Mazarin (box 4 du bâtiment 18)**

Les travaux d'aménagement du bâtiment 18 sont terminés et les premiers locaux artisanaux peuvent être mis en location. L'entreprise AMCE Clôture sollicite la location du local n°4 situé 28, Rue Mazarin.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- Décide de louer à la société AMCE Clôture, dont le siège social est situé 39, Rue de la Gare de Reuilly, 75012 Paris, représentée par la gérante Madame KUHN Bettina, le local artisanal situé 28, Rue Mazarin, cadastré AB 432, d'une superficie de 427 m<sup>2</sup>.
- Fixe le montant du loyer mensuel à 650 € HT.
- Fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer.
- Décide que la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères seront remboursées à la Ville par le preneur.
- Autorise le Maire à signer le bail et tout document y afférent.

### **2018-039 .Ouverture d'un compte-titre**

Afin de pouvoir procéder aux placements financiers communaux, il est nécessaire d'ouvrir un compte-titre auprès de la DDFIP.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Décide l'ouverture d'un compte-titres auprès de la DDFIP pour la gestion des placements communaux en obligations à terme (OAT).**
- **Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette ouverture.**

### **2018-040 - Bilan des délégations au Maire**

Le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal par délibération du 17 avril 2014, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

#### **Appels d'offres**

- Remise en état de la piste d'athlétisme du complexe sportif  
Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises et c'est la société SOLDRAIN de 77090 Collégien qui a été retenue pour un montant de 14 000 € HT.
- Aménagement d'un local commercial sis 15 Place Paul Doumer  
-Lot « démolition-désamiantage »  
Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises et c'est la société DEMOLAF de 62000 Dainville qui a été retenue pour un montant de 10 570 € HT.  
-Lot « Tous Corps d'état »  
Une consultation a été lancée auprès de quatre entreprises et c'est la société N-RENO de la Fère qui a été retenue pour un montant de 48 987 € HT.
- Chauffage central gaz dans le logement du cimetière communal  
Une consultation a été lancée auprès de deux entreprises et c'est la société Boutroy-Charalambous de Versigny qui a été retenue pour un montant de 4 828 € HT.